



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 décembre 2024**

**Présents :** Norbert LEPATRE, Alexandre ALLÈGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Antonia DURAND, Nancy DUFOUR, Christian RIPERT, Laetitia ALONSO, Yannick CORBIN

**Absents excusés :** Ivan ROBERT pouvoir à Yannick CORBIN, Sonia JACOBÉE pouvoir à Antonia DURAND

**Public :** néant

**Secrétaire de séance :** Antonia DURAND

**Secrétaire adjointe :** C. BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h00. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 19 septembre 2024 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats**

**EPAGE** (Y. CORBIN) : réunion du 11.12.2024 : vandalisme sur des sondes à Beaumes de Venise et Aubignan. Vote de DM sur BP2024. Signature d'un contrat avec le Canal de Carpentras. Prévision d'utiliser le Canal de Carpentras pour alimenter les marres. La question a été posée de savoir qui entretient le valat de Pied Blanc, c'est bien le syndicat Epage qui en a la charge et un nettoyage est prévu.

**Syndicat d'électrification Vauclusien** (A. ALLEGRE) : RAS

**Syndicat Rhône Ventoux** (A. ALLEGRE) : prochaine réunion jeudi 19 décembre.

**Syndicat Forestier** (Y. CORBIN) : réunion du 12.12.2024 : DOB 2025 avec des restrictions budgétaires à venir. Convention prévoyance pour le personnel. Convention pour désigner un référent déontologue. Liste du matériel réformé. Présentation de différents plans de financement, appel à projet 2025 et achat d'un robot porte outils.

**Parc Naturel Régional (PNR)** (Y. CORBIN) : réunion du 12.12.2024 : attente des décisions du département et de l'Etat pour établir un prévisionnel 2025. Convention prévoyance et mutuelle pour le personnel. Création d'un emploi non permanent dans la communication et embauche de 24 éco-gardes pour la saison estivale. Signature accord-cadre pour la mise en place des titres restaurants. Accord cadre avec l'UPVentoux, objectif Ventoux = site pilote pour une marque de valeur et signature charte forestière.

## **2. Point sur les travaux**

- **Mairie 1900** (N. LEPATRE) : Norbert et Alexandre ont rencontré Roméo Chave pour faire le point sur les derniers travaux et la facturation. Les travaux sont entièrement réalisés mise à part la façade du lavoir. Il reste donc cette partie de la facture à régler. Des travaux supplémentaires ont dû être faits, le remplacement de la poutre du plancher pour un coût de 3.900€. L'entreprise Chave a réalisée gracieusement la reprise de fentes et façade de la Novette, ainsi que la réparation de la rue en béton désactivé (seules les pierres ont été à la charge de la commune pour 300€).

A ce jour, il faut également prévoir de couler une chappe liquide sur le plancher inférieur et réinstaller l'horloge. Alexandre Allègre propose que l'horloge soit réinstallée par les soins de la commune en

consolidant le support bois de l'horloge. Il faut également faire intervenir un électricien pour refixer les gaines électriques laissées en attente (non prévu au devis de départ) et ajouter une prise électrique.

- Borne de recharge électrique (N. LEPATRE) : Norbert et Yannick ont reçu la société « Electric 55 charging » rencontrée initialement au salon des Maires à Avignon. Une proposition de convention a été envoyée à la mairie et présentée en réunion du conseil. La société prendrait à sa charge la totalité de l'installation et du matériel. Seule la matérialisation des 2 emplacements, mise en sécurité de la borne et panneaux signalétiques seraient à la charge de la Commune. Il est décidé de demander à la société « charging 55 » d'obtenir l'accord d'Enedis sur la faisabilité avant de signer la convention pour laquelle le conseil donne un accord de principe.
- Eglise (A. ALLEGRE) : Depuis 2023 plusieurs rdvs ont eu lieu avec des spécialistes pour connaître l'étendu des travaux de restauration à prévoir. De l'idée de seulement réaliser des diagnostics, nous sommes passés à un chiffrage de travaux avec réalisation et montage de dossiers financiers à faire avant le 31 décembre avec l'aide du CAUE mais ce n'était pas la volonté de départ des élus. Il est donc décidé d'attendre l'année prochaine pour demander des subventions et de programmer des travaux sur plusieurs années comme prévu initialement et ne pas être dans la précipitation (Vote 5 POUR attendre). Alexandre ALLEGRE propose de contacter madame CHASTEL du Département pour savoir si les travaux peuvent être étalés sur plusieurs années avec 1 seul dossier de demande de subvention.
- Elagage (N. LEPATRE) : les travaux ont été réalisés route de Caromb, au pont, au cimetière et devant de la Cure.
- Extincteurs (N. LEPATRE) : le devis de la société « Sécuriforce » est validé pour changer 7 extincteurs complètement obsolètes. Les contacter pour demander une installation au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 pour paiement après vote BP en investissement. Il reste à demander un devis à un électricien pour les blocs sécurité (HS et obsolètes).
- Voirie (N. LEPATRE) : les devis avec la société Colas et Chabran ont été reçus. Chabran est bien plus cher alors qu'il y a moins de travail, c'est donc la société Colas qui est retenue. Il faut les contacter pour voir si les devis sont toujours d'actualité ou s'il faut les réviser mais les membres du conseil sont favorables pour choisir la société Colas et faire réaliser les travaux courant 2025.
- Aire de jeux ch. serres des fourques (N. LEPATRE) : les agents techniques ont changé le module cassé par le neuf commandé, il faudra penser à le faire contrôler en même temps que les autres lors de la visite annuelle. Une visite de contrôle de tous les équipements est programmée pour janvier 2025. La poignée du portillon de l'aire serres des fourques est cassée. Voir pour la changer auprès de Midi clôture.
- Eclairage Public (A. ALLEGRE) : Ineo devait finir les travaux prévus vers le 03.10.2024. Ils étaient dans l'attente de l'intervention d'Enedis pour le remplacement de la dernière armoire. Il y a encore une facture en attente et un rdv de fin de chantier est programmée alors que les travaux ne seront certainement pas finis. Monsieur le Maire demande à reporter ce rdv et le fixer lorsque les travaux seront vraiment achevés.
- Marquage au sol (N. LEPATRE) : la Cove est intervenue pour refaire les peintures blanches des passage piétons et dents de requins. Le tracé du pont n'est pas exactement celui prévu.
- Panneaux de signalisation (N. LEPATRE) : Nous avons reçu et installé les 2 panneaux de « chaussée dangereuse » au chemin de la Rameille. Nous avons reçu le miroir pour l'angle du chemin du cimetière et tout sera fini d'installer le 13.12.2024.

### 3. Révision contrat téléphonique / photocopieur (Délibération)

Lors du salon des Maires, une rencontre a eu lieu avec une autre société de téléphonie (Itélia) et a soulevé la question du tarif actuel pour nos équipements. Le point a été fait avec notre prestataire actuel (Axens) ainsi qu'une comparaison de prix avec la société Itélia. Un tableau comparatif est présenté et c'est la société AXENS qui est retenue à l'unanimité. **Délibération POUR à l'unanimité.**

#### 4. Numérotation adresse postale (Délibération)

Suite à l'autorisation d'urbanisme délivrée à Monsieur Falque, chemin du Traversier, il convient d'attribuer un numéro postal à cette habitation. D'après le relevé des mètres, il convient d'affecter le numéro 193.

**Délibération POUR à l'unanimité.**

#### 5. CDG84 (Délibérations)

- Prévoyance : lors de la réunion de travail du 24.10.2024, Norbert a présenté l'obligation de souscrire un contrat de prévoyance pour les agents au 01.01.2025. Il convenait de choisir le contrat groupe ou la labellisation. Dans un cas comme dans l'autre, la totalité des agents doit être affilié de la même façon.

Après appel d'offre du CDG84, il en ressort que le contrat groupe proposé par la société Relyens est bien plus avantageux financièrement pour les agents et donc pour la commune puisque c'est elle qui reversera la cotisation / participation.

Il convient de prendre une délibération pour établir une convention entre le CDG84, la société Relyens et la commune (convention gratuite pour les communes de 5 agents et moins). L'ensemble du dossier a été présenté en « projet » au CST du CDG84 du 06.12.24 et a obtenu un avis Favorable. **Délibération votée POUR à l'unanimité du contrat prévoyance tel que présenté en CST.**

- Référent déontologique : par délibération en date du 09 avril 2024, le conseil avait désigné en qualité de référents déontologiques des élus, le collège mis en place par le CDG84, adoptant la charte de l' élu local. Il convient aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération portant désignation nominative de ce référent déontologue, adopter à nouveau la charte de l' élu local ainsi que l'avenant à la convention d'adhésion avec le CDG84. **Délibération à l'unanimité POUR nommer monsieur Philippe PERETTI et madame Josiane HAAS-FALANGA comme référents déontologiques.**
- Lignes Directrices de Gestions : à ce jour rien n'avait été établi sur la Commune concernant les LDG. Un travail de recensement et de réflexion sur la politique de gestion du personnel a été fait et traduit dans un document qui est présenté en séance du conseil et qui doit maintenant être présenté en CST du CDG84 en mars 2025.
- Document Unique : ce document a été établi en 2016 sur la commune avec le partenariat du CDG, mais il convient maintenant de le mettre à jour. Chaque élu qui le souhaite peut venir en mairie mettre à jour ce document avec la secrétaire.

#### 6. CAUE – travaux église

Pour faire suite aux différents intervenants venus à l'église voir l'étendu des travaux à envisager, le CAUE nous a fait parvenir une convention pour une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage (accompagnement pour une consultation de travaux de restauration), avec une demande d'acompte de 620€. Par décision du Maire, cette convention a déjà été signée et validée, monsieur le Maire en informe les membres du conseil municipal.

## **7. Ecole – projet « Biodiversité tout un art »**

La directrice de l'école Sandrine CHAMU a fait parvenir un mail demandant un soutien pour un projet d'école consistant à réaliser une fresque sur un mur extérieur de l'école, celui menant à la cantine afin de mettre en valeur la créativité des enfants mais aussi leur sensibilisation à la biodiversité présente autour de nos villages.

A ce titre, un appel aux dons a été lancé (2350€ récoltés) ainsi qu'une demande de subvention auprès des 3 communes à hauteur de 300€ au total. Les membres du conseil sont favorables à l'unanimité pour octroyer une subvention exceptionnelle supplémentaire à l'école pour le projet de Biodiversité. Cette subvention sera inscrite au BP 2025.

## **8. Ecole – logement en R+1**

Nous avons reçu une taxe pour logement vacant concernant l'ancien logement de l'instituteur. Le logement n'étant plus en fonction depuis des années, une demande d'exonération au titre d'utilité publique a été faite auprès du service des impôts. A ce jour cette partie du bâtiment sert de stockage pour les écoles. A simple titre d'information, la question a été posée à la Cove de savoir si la commune pourrait récupérer uniquement la partie logement. Une réponse favorable (verbale) a été donnée, sous condition que le logement dispose d'un compteur d'eau et électricité indépendant ainsi qu'une entrée séparée de l'accès école.

## **9. Questions diverses et sociales**

- **Bilan Téléthon** : toutes les animations ont rencontré un succès.
  - Total des dépenses : 1.274,98 €
  - Total des recettes : 1.311,10 €
  - **Fonds reversés au Téléthon** : 1.311,10 – 156,50 (viennoiseries) = **1.154,60 €**
  - **Coût réel pour la commune** : 1.274,98 – 156,50 = **1.118,48 €**

A noter : seules la tombola et la vente de viennoiseries ne coûtent rien à la commune.

La remontée des fonds doit avoir lieu le 17 décembre entre 17h30 et 19h à Malemort, bar de la salle des fêtes. Nancy Dufour récupère les fonds ce soir même.

- **Repas des aînés** : à ce jour 34 personnes inscrites au repas + 4 élus soit 38. La réservation au St Romain de Crillon le Brave est faite.
- **Candidatures spontanées** : 2 cv reçus. La 1<sup>ère</sup> personne ne peut pas correspondre au poste car il ne peut conduire que des véhicules automatiques et la Commune n'est pas équipée de tel véhicules. Il est convenu de contacter la 2<sup>ème</sup> personne pour un entretien avec monsieur le Maire.
- **Demande** : une personne de Caromb est venue en mairie demander à bénéficier de la salle de la Cure pour 25 personnes jouant au tarot. Il lui a été demandé de se rapprocher de monsieur Rol René, président de l'association « amitiés modénoises » car il organise déjà des jeux de cartes et autres.
- **MAM** : Laétitia Alonzo s'est rapproché de madame le Maire de St Pierre pour connaître les détails de leur dossier lors de la construction du bâtiment municipal accueillant la MAM. Il manque toutefois des informations, une demande sera envoyée à la mairie de St Pierre pour avoir tous les éléments.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Le Maire  
Norbert LEPATRE

La secrétaire de séance  
Antonia DURAND